

PLANTATIONS DE LA SANAGA (Cameroun) hévéas

Filiale de la [Société financière des caoutchoucs](#)
issue des [Caoutchoucs de l'Équateur](#)

Société anon., 25 juillet 1929.

Plantation de Dizangué, [issue d'une petite plantation allemande](#). En 1924, elle comptait 100 hectares, en 1948 elle passait à 2.000 pour atteindre 6.700 hectares en 1949.

(Le Journal des finances, 13 septembre 1929)

L'action de la Compagnie générale de l'Équateur s'inscrit à 236. La Société n'exploite plus en propre ses plantations, qu'elle a cédées à la Société Plantations de Sanaga. [...]

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(Le Journal des débats, 14 août 1930)

[...] La Compagnie générale de l'Équateur détient environ 90 % des actions et des parts des Plantations de la Sanaga, lesquelles ont entrepris la mise en valeur d'une surface de 18.000 hectares environ. A la fin de l'année dernière, 3.961 hectares étaient plantés en hévéas et 39 hectares en palmiers à huile.

Plantations de la Sanaga
(La Cote de la Bourse et de la banque, 12 juillet 1934)

Par décret du ministre des Colonies est accordée à la Société, à titre provisoire, une concession rurale de 210 hectares dans la région d'Edéa (Cameroun).

(Les Annales coloniales, 17 novembre 1930)

Oui, pourquoi Oustric et pas de Rivaud, de la M'Zaïta, de la Société Financière des Caoutchoucs, de la Compagnie générale de l'équateur, des Plantations de la Sanaga, des Terres Rouges, des Caoutchoucs de Padang ?

Plantations de la Sanaga

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juillet 1934)

Par décret du ministre des Colonies est accordée à la société, à titre provisoire, une concession rurale de 210 hectares dans la région d'Edéa (Cameroun).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 octobre 1935)

.....
Plantations de la Sanaga. — Plus de la moitié de la surface plantée en hévéas (2.254 hectares sur 4.182) est constituée de plants greffés. La production de caoutchouc en 1934, a atteint 122.000 kilos contre 12.000 en 1933 (quatre mois de saignée). La production devrait progresser rapidement, mais la direction estime qu'il faut agir avec prudence, en raison de la lente initiation de la main-d'œuvre indigène au travail délicat qu'est la saignée de l'hévéa.

La société a travaillé jusqu'ici avec une installation industrielle provisoire. Les plans définitifs pour l'installation d'une usine modèle, correspondant au développement des récoltes, ont été arrêtés, et une partie du matériel déjà commandée.

Plantations de la Sanaga
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juillet 1936)

Production du premier semestre de 1936 : 166.000 kg de caoutchouc contre 115.500 kg pour le premier semestre de 1935. Production du mois de juin : 27.000 kg.

PLANTATIONS DE LA SANAGA
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 juillet Douala (Cameroun) a approuvé les comptes de 1936 et décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 191.656 francs à l'amortissement des pertes des exercices précédents, ce qui les ramènera à 441.416 francs.

Financière des Caoutchoucs
Assemblée ordinaire tenue à Bruxelles le 30 juin 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 décembre 1937)

Plantations de la Sanaga. — La surface plantée des concessions de cette société couvre une surface de 4.155 hectares, dont 2.167 étaient exploités en fin d'exercice, contre 1 686 en 1935 et 978 en 1934. La récolte de caoutchouc a été de 401.000 kilos contre 272.000 kilos en 1935 et 122.500 kilos en 1934. C'est en 1936 qu'a commencé la saignée des surfaces greffées. Les premiers résultats obtenus sur 300 hectares sont favorables et laissent prévoir un accroissement rapide des récoltes. La société dispose d'une main-d'œuvre suffisamment expérimentée, apte à exécuter avec soin le travail particulièrement délicat de la saignée d'hévéas.

Composition du portefeuille de la Financière des Caoutchoucs
au 31 décembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 décembre 1937)

Cameroun

295.500 act. Plantation de la Sanaga.
590 parts Plantation de la Sanaga.

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine*, 2 juillet 1938)

La seule hausse remarquable est celle de l'Équateur à 223 contre 200, sur le bruit de l'introduction de sa filiale, la Sanaga.

Rappelons que, d'après nos calculs, la partie principale de l'actif de l'Équateur est constituée par son portefeuille de mines d'or qui devrait valoir une soixantaine de millions fr., soit 150 francs par action. En outre, l'Équateur doit avoir environ 307.000 actions Sanaga sur 350.000 émises et la plupart des parts. En outre, l'Équateur a avancé à la Sanaga plus de 16 millions. Il est vraisemblable que la situation de cette dernière sera assainie par une augmentation du capital qui serait alors porté à 50 millions environ. Les plantations de la Sanaga sont situées au Cameroun et sur 17.000 ha de concessions, 4.182 ha sont plantés d'hévéas dont 2.254 greffés.

Sa production, qui est passée, pour les quatre premiers mois de l'année, à 211.000 kg contre 159.000 pour la même période de l'année dernière, pourrait croître jusque que vers 4.000.000 kg par an.

Dans un climat boursier favorable, les caoutchoutières pourraient très bien faire l'objet d'une campagne de hausse spéculative.

Reçu par avion de notre correspondant particulier. Paris, le 17 Juin 19381.

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 août 1938)

[...] L'Équateur a été l'une des valeurs les plus soutenues depuis quelques jours. Certains achats feraient même croire que l'introduction de sa filiale, la Sanaga, serait une fois de plus envisagée. [Cie générale de l'Équateur] a créé au Cameroun une plantation qu'elle a ensuite vendue à une filiale qu'elle a créée pour l'acheter : la Sanaga. [...] Fin 1933, l'Équateur avait 306.500 actions et 6.130 parts de la Sanaga, le capital de cette société étant de 35 millions, nous sommes convaincus que ce poste n'a pas été modifié. De plus, l'Équateur a une créance de 15 millions sur sa filiale la Sanaga. Il est donc vraisemblable que la Sanaga apurera sa situation en portant son capital de 35 à 50 millions et que l'Équateur se trouvera alors avoir plus de 90 % de l'actif de la Sanaga. Le rapport de la Financière des Caoutchoucs signale qu'à fin 1937, les plantations d'hévéas de la Sanaga couvraient 4.688 hectares dont 2.832 saignés. On sait, d'autre part, que plus de la moitié de cette superficie est greffée. Quelle peut être la valeur de ces plantations ? Les actions Cambodge, sur la base du cours de 600 francs, capitalisent à environ 26.000 francs l'hectare. Sur cette base, la valeur totale de la Sanaga serait de 122 millions ou, si l'on veut, moyennant un abattement de 20 %, 100 millions, et la part de l'Équateur dans cet actif 90 millions. [...] Les plantations de la

Sanaga étant situées au Cameroun, lorsque Hitler sera moins occupé en Europe, on craint qu'il ne reparle des colonies ex-allemandes. C'est là une hypothèse qui pèse lourdement sur les cours de l'Équateur. En outre, la production de la Sanaga est encore faible étant donné que la moitié seulement de la superficie plantée est exploitée. Enfin, la Sanaga exploite dans des conditions tout à fait particulières. Le sol et le climat au Cameroun paraissent très favorables, la croissance des arbres est belle et leur production excellente. La difficulté se trouverait, paraît-il, plutôt du côté de la main-d'œuvre. Il n'y a pas, en Afrique, de zone de surpeuplement comme le Delta tonkinois sur lequel on puisse compter pour trouver une main-d'œuvre abondante. D'autre part, le nègre, étant foncièrement paresseux et satisfait de peu, ne se fixe guère sur les plantations. La société dispose, paraît-il, d'une main-d'œuvre suffisante mais qui, sans doute, se renouvelle trop souvent pour que l'on puisse en espérer un rendement semblable à celui que l'on obtient en Orient. Il ne faut pas perdre toutefois de vue que plus de la moitié de la plantation est greffée, alors qu'au Cambodge les superficies greffées sont peu importantes et qu'enfin, l'abattement de 20 % que nous avons fait doit tenir largement compte de ces conditions d'exploitation particulières. Il semble donc que tout compte fait, l'Équateur est nettement sous-évalué aux cours actuels. [...]

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1939)

La Compagnie envisagerait la distribution à ses actionnaires des titres « Plantations de Sanaga » qu'elle possède dans son portefeuille. [...]

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juin 1939)

[...] La semaine dernière encore, nous avons signalé ici l'intérêt que présentait l'Équateur qui a largement progressé depuis. La continuation de ce mouvement de hausse ne nous surprendrait pas puisqu'elle serait, à notre avis, entièrement justifiée par la valeur intrinsèque du titre que nous estimons être de l'ordre de 250 francs, sinon plus.

Nous ne pouvons naturellement pas assurer que le titre atteindra la cote qu'il mérite, ni surtout que son mouvement de hausse, qui est rapide depuis plusieurs semaines, se poursuivra sans retour en arrière. Nous avons supposé ici, la semaine dernière, que l'Équateur pourrait procéder à une réévaluation de la valeur comptable de son portefeuille, réévaluation qui serait tout à fait justifiée et que les réserves qui apparaîtraient en contrepartie au bilan pourraient être distribuées pour profiter du dégrèvement que les récents décrets-lois ont accordé à ce genre de répartition. Mais il n'est pas impossible de formuler une hypothèse plus favorable encore, qui est la suivante : pour éviter de payer deux fois l'impôt sur le revenu et les impôts cédulaires, la dissolution de la société et la répartition de l'actif seraient envisagées. Rappelons que l'actif de l'Équateur est constitué d'une part par un portefeuille de mines d'or sud-africaines (qui ont été acquises dans d'excellentes conditions il y a plusieurs années) qui doit valoir environ une fois et demie le capital social, et par un portefeuille de valeurs coloniales au 1^{er} rang duquel se trouve la Sanaga ; nous estimons la valeur réelle désintéressée de l'Équateur dans la Sanaga seule à 40 millions environ, soit à 100 francs par action.

(Reçu par avion de notre correspondant particulier. Paris, le 26 mai 1939).

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 juin 1939)

L'assemblée générale extraordinaire des Plantations de la Sanaga tenue le 6 juin a approuvé l'ordre du jour qui lui était soumis. Le capital est donc ramené de 35 à 21 millions et reporté à 50 millions par la création de 290.000 actions nouvelles de 100 francs qui vont être émises à 103 fr.

La Compagnie Générale de l'Équateur va donc se trouver incessamment remboursée de ses avances à la Sanaga, en même temps que son portefeuille de Sanaga aura augmenté, en nombre de titres, et en valeur ; mais ce n'est pas tout. L'hypothèse que nous formulons la semaine dernière, savoir que la Sanaga absorberait les éléments d'activité de l'Équateur, et la partie du portefeuille qui ne serait pas liquidée, semble se vérifier, puisque la Sanaga va changer de nom et s'appeler la S. A. F. A. (Société africaine forestière et agricole). L'objet social est élargi et les statuts modifiés, afin de les mettre en concordance avec les décisions prises. La souscription des actions Sanaga est réservée aux porteurs d'actions anciennes et de parts bénéficiaires dans les proportions statutaires. Rappelons que l'Équateur avait plus de 87 % du capital actions de la Sanaga et plus de 87 % des parts.

Note sur le marché du caoutchouc
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 août 1939)

On nous interroge fréquemment sur ce que peut donner la liquidation de l'Équateur. Nous avons publié une étude détaillée sur ce sujet le 2 juin.

Nous pouvons toutefois y ajouter encore les informations suivantes qui ne sont pas complètes malheureusement, laissant en suspens la question fiscale qui n'a pas pu, croyons-nous, être tranchée encore. La liquidation se fera approximativement dans les conditions suivantes : La réalisation du portefeuille de mines d'or et de quelques valeurs diverses laissera une somme disponible cet automne, qui sera suffisante pour distribuer de 120 à 130 fr. environ par action Équateur. Ces actions recevront en outre, titre pour titre, une action Sté africaine forestière et agricole [SAFA], nouveau nom de la Sanaga (voir notre circulaire précitée). Les parts de fondateur Équateur viendront à la répartition en espèces au prorata, c'est-à-dire qu'elles toucheront fr. 17.083 par franc attribué aux actions au-delà de 10 fr. C'est-à-dire qu'elles encaisseront vraisemblablement une somme d'environ 425 fr. ; elles recevront en outre, une part Sté africaine forestière et agricole, le nombre de parts de cette société nouvelle étant proportionnel au nombre de parts compte tenu de la différence de capital des deux sociétés. Par conséquent, l'évaluation des actions et parts Équateur ne peut être faite que si l'on peut évaluer la valeur des actions et des parts S.A.F.A. Théoriquement, les actions S.A.F.A. compte tenu de l'importance de l'actif plantation, devraient valoir à notre avis environ 200 fr. au moins, et, par conséquent, les parts 1.700 fr. au moins également, mais comme il s'agit d'une société dont l'actif principal est situé au Cameroun, il se peut que lorsque ces titres seront introduits (nous espérons tout au moins qu'ils le seront au lieu et place des actions et parts Équateur) à la cote, les cours ne correspondent pas à la valeur intrinsèque, le public leur faisant subir une dépréciation suffisante pour équilibrer ce qu'il considérerait comme le risque politique.

Mais ce n'est pas tout, subsiste l'inconnue fiscale : à l'heure actuelle, l'Équateur est toujours considéré par l'administration de l'Enregistrement, et bien à tort d'ailleurs,

comme une société étrangère (depuis deux ans seulement il est vrai). La société s'emploie activement, croyons-nous, à obtenir, nous pensons qu'elle y a droit, la révision de cette qualification parfaitement arbitraire. Si l'enregistrement maintient son point de vue, les porteurs auraient à acquitter sur la totalité du produit de la liquidation, l'impôt au taux du revenu sur les valeurs étrangères, c'est-à-dire 33 %. Il est vraisemblable que, dans ce cas, l'administration estimerait les actions S.A.F.A. au pair (puisqu'elles ont été souscrites au pair il y a quelques jours par l'Équateur) et donnerait une estimation de la valeur des parts, qui devrait être très faible si les actions sont estimées au pair. Par conséquent, dans ce cas, l'impôt s'élèverait à environ 75 fr. par action Équateur et environ 200 fr. par part. En outre, ce produit de liquidation devrait faire l'objet d'une déclaration au titre de l'impôt général sur le revenu par les porteurs. Si donc l'enregistrement maintenait son point de vue qui est, rappelons-le, plus que contestable, les porteurs se trouveraient dépouillés d'une façon catastrophique ; mais nous pensons que beaucoup plus probablement, l'Équateur ne sera pas considérée société étrangère. Alors trois hypothèses seraient possibles :

1°) ou bien l'administration considérerait comme revenu la différence entre la valeur nominale des actions Équateur et le produit de la liquidation, c'est-à-dire que l'impôt serait perçu au taux français sur 125 fr. pour les actions et pour les parts sur 425 fr. (puisqu'elles n'ont pas de valeur nominale déductible).

2°) ou bien, étant donné la réduction de capital de moitié de l'Équateur, l'administration différencierait les actions anciennes des actions nouvelles (souscrites postérieurement) et suivant le hasard des numéros les porteurs seraient imposés sur 25 fr. seulement, ou sur 125 fr.

3°) ou bien encore, et c'est à notre avis la troisième hypothèse qui est la plus probable, l'Équateur, société fondée au Cameroun, et par conséquent ni étrangère, ni française, mais société d'un pays sous mandat n'aurait à acquitter que l'impôt de 3 % en vigueur au Cameroun, impôt que la société prendrait alors à sa charge sur le produit de la liquidation.

Comme on le voit, les actions et parts Équateur ont un caractère doublement spéculatif à l'heure actuelle, imputable d'une part à la future cote des actions et parts S.A.F.A. et d'autre part au facteur fiscal. Nous espérons avoir les moyens d'être renseignés d'ici quelques jours et être en mesure de donner, sinon dans notre prochaine circulaire, tout au moins dans la suivante, une estimation avec 5 % seulement de chances d'erreur, de l'importance des prélèvements fiscaux.

(Reçu par avion de notre correspondant particulier. Paris, le 4 août 1939)

1939 (juin) : transformation en [Société africaine forestière et agricole](#) (S.A.F.A.).